

## Service social



# La formation et la pratique en service social : la révolution réciproque

Martin Poulin

Volume 40, numéro 2, 1991

Formation et évolution de la pratique en travail social

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/706523ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/706523ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

École de service social de l'Université Laval

ISSN

1708-1734 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Poulin, M. (1991). La formation et la pratique en service social : la révolution réciproque. *Service social*, 40(2), 3-5. <https://doi.org/10.7202/706523ar>

Tous droits réservés © Service social, 1991

Cet article est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

**Érudit**

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

# AVANT-PROPOS

## **La formation et la pratique en service social : la révolution réciproque**

La formation des étudiants en service social, comme discipline appliquée, se trouve couramment placée devant une pratique professionnelle constamment en mutation. Le but du présent numéro est de repérer dans la mesure du possible les changements survenus au cours des dernières années qui sont susceptibles d'influencer ou de mettre en question la formation en service social.

De tout temps, mais particulièrement récemment, les écoles de service social ont subi les pressions de leur environnement pour conditionner les enseignements aux impératifs à la mode d'une époque, aux changements successifs des structures des services ou aux contingences d'une pratique souvent imposée de l'extérieur. Bien que ces courants de pensée et ces influences n'aient pas toujours la pertinence et la permanence qu'on veut leur prêter, les institutions de formation doivent demeurer à l'écoute de ces changements et les analyser pour en dégager les fondements qu'il est nécessaire de transposer dans la formation. Aussi avons-nous fait appel pour contribuer à la publication de ce numéro à des universitaires et à des praticiens et des praticiennes en poste de responsabilité dans les services comme contributeurs et contributrices à la réflexion sur le thème de la formation et de l'évaluation de la pratique en service social.

Les institutions de formation contribuent elles aussi au processus de changement par les innovations qu'elles introduisent et qui se prolongent dans les milieux de pratique. En ce sens, le premier article de ce numéro présente une vision différente de la dichotomie habituellement véhiculée entre la théorie et la pratique en service social. Les défis de la formation à l'intervention en service social sont ici considérés sous l'angle particulier des rapports entre la théorie et la pratique. L'auteur propose deux types différents de théories de l'action pour fonder le modèle de formation expérimenté pendant plusieurs années avec des étudiants et des étudiantes. L'usage d'outils pédagogiques appropriés permet à ces derniers de faire une expé-

rience concrète des théories de l'action qui sont les leurs et de voir les conséquences de leur action.

Le Québec a été emporté au cours des dernières années, au même titre que d'autres sociétés occidentales, par le courant du désengagement de l'État et de la privatisation des services. En parallèle, la notion de droit est venue régir une grande partie des rapports du citoyen à l'État, jusque dans les services sociaux que celui-ci fournit. La pratique traditionnellement fondée sur l'engagement volontaire du client s'est transformée, dans plusieurs secteurs, en une intervention d'autorité guidée par des textes de loi. Le développement des services sociaux publics s'est par ailleurs inscrit progressivement, au cours des vingt dernières années, dans un environnement de plus en plus bureaucratise et technocratique. Les organisations qui fournissent des services sont soumises à des contraintes externes qui limitent considérablement, sinon annihilent, l'autonomie professionnelle des intervenants. Ces principales transformations des contextes et des pratiques du service social en milieu québécois sont traitées dans les autres articles de ce numéro.

En quoi la *Loi sur la protection de la jeunesse* contribue-t-elle à modifier la pratique ? à la faire régresser ou à la renouveler ? Comment influence-t-elle les valeurs des travailleuses sociales et des travailleurs sociaux ainsi que leur pratique, et quel impact peut-elle avoir sur leur formation ? Voilà les interrogations auxquelles tentent de répondre le deuxième et le troisième article de ce numéro. La pratique sociale en contexte d'autorité et la prédominance du judiciaire sont peut-être les changements récents qui mettent le plus profondément en question la formation en service social. Le désengagement de l'État dans les services sociaux se manifeste le plus clairement par le transfert d'un nombre de plus en plus grand de responsabilités aux organismes communautaires. Cette proposition de partenariat État – organismes communautaires constitue aussi un défi important à relever pour la formation en service social. Le quatrième article aborde plus spécifiquement cette question. Le caractère bureaucratique et technocratique des organisations qui fournissent des services sociaux remet en cause l'identité, l'autonomie et le développement du professionnel. Le contrôle de sa pratique devient une condition essentielle de sa survie. Les trois derniers articles du numéro proposent une réflexion en relation avec ces thèmes : les regroupements professionnels comme outils démocratiques de formation et de développement; les incidences des conditions de la pratique, technocratisation, judiciarisation, communautarisation et privatisation, sur la pratique du service social elle-même; et la reconquête de l'identité professionnelle du travail social par la réappropriation de l'acte clinique et du geste technique qui l'accompagne.

La réflexion sur le thème de la formation en relation avec l'évolution de la pratique n'est pas épuisée après la publication du présent numéro de *Service social*. Ce numéro contribue cependant, selon nous, à faire avancer le débat et surtout à poser des jalons susceptibles d'influencer réciproquement les milieux de pratique et de formation en service social.

*Martin Poulin*